

assistant-santé<sup>gsc</sup> MD

# BIEN

Sûr. Simple.

Régimes de soins de santé et  
dentaires individuels

**gsc**  
les avantages green shield 

Voulez-vous faire le LIEN avec un nouveau régime de soins de santé parce que le vôtre prend fin?  
**Nous avons ce qu'il vous faut.**

Vous perdez la protection pour soins de santé de votre régime collectif en raison d'un changement de carrière, d'une perte d'emploi ou de votre départ à la retraite? Vous vous faites du souci en raison des frais médicaux et dentaires courants que vous devrez commencer à payer de votre poche?

Vous craignez qu'un imprévu, comme un accident ou une maladie, mette votre épargne à risque en raison des frais médicaux supplémentaires que vous auriez alors à assumer en plus de vos dépenses courantes en soins de santé?

Ne vous inquiétez pas. Chercher le bon régime pour vous protéger, vous et votre famille, et pour protéger vos finances, ne devrait pas devenir un emploi à temps partiel. Vous ne devriez pas passer des nuits blanches à craindre qu'un problème de santé vous empêche d'obtenir une couverture appropriée.

Faites une demande d'adhésion à l'un de nos régimes Assistant-santé LIEN de GSC<sup>MD</sup> dans les 90 jours suivant la fin de votre régime de soins de santé collectif, et vous pourrez bénéficier de bon nombre des garanties dont vous bénéficiez avant, y compris le remboursement des médicaments sur ordonnance, soins dentaires, soins de la vue et soins de santé complémentaires. Mieux encore... l'acceptation de votre demande est garantie – aucune question médicale ne vous sera posée – même si vous avez des problèmes de santé préexistants\*. C'est aussi simple que ça.

\*Vous pouvez faire une demande d'adhésion à un régime LIEN et l'acceptation de votre demande est garantie, pourvu que vous fassiez votre demande dans les 90 jours suivant la fin de votre régime collectif et après réception de votre paiement initial par GSC.

## Régimes Assistant-santé LIEN de GSC Faciles à comprendre

### Régimes différents pour répondre à différents besoins

Il y a quatre régimes Assistant-santé LIEN qui offrent une couverture pour les médicaments sur ordonnance, les soins dentaires, les soins de la vue, les soins de santé complémentaires, l'hospitalisation et les soins médicaux en cas d'urgence. Il vous suffit de choisir le niveau de couverture qui répond le mieux à vos besoins, à votre style de vie et à votre budget.

### Acceptation garantie

L'acceptation de votre demande est garantie\* quel que soit le régime LIEN choisi, pourvu que vous fassiez votre demande dans les 90 jours suivant la fin de votre régime de garanties collectif – même si vous avez des problèmes de santé préexistants. Il n'y a aucun questionnaire médical à remplir ni examen à passer lorsque vous faites une demande d'adhésion.

\*L'acceptation de votre demande est garantie après réception de votre paiement initial par GSC.

### Aucune période d'attente

Pour bon nombre de régimes de soins de santé complémentaires, vous devez attendre de trois à six mois avant de pouvoir vous prévaloir de vos garanties. Dans le cas de tous les régimes Assistant-santé LIEN, vous pouvez commencer à le faire le premier jour du mois suivant l'approbation de votre demande d'adhésion. Il s'agit de la date d'entrée en vigueur de votre régime. Vous pouvez vous prévaloir de vos garanties LIEN à partir de cette date.

### Couverture en croissance

Selon le régime de votre choix, les garanties offertes par le régime LIEN auquel vous souscrivez croissent au cours des trois premières années.

### Des garanties à vie

Lorsque votre demande d'adhésion a été approuvée, votre régime LIEN vous protège pour la vie – peu importe votre âge ou les changements dans votre état de santé – tant que vos paiements sont versés.

### Couverture qui vous suit toujours

Contrairement aux régimes collectifs qu'offrent les employeurs, les régimes LIEN sont mobiles. Cela signifie que votre protection vous suit et vous appartient – peu importe votre employeur et que vous soyez un travailleur autonome, un employé contractuel, un pigiste ou un retraité.

### Assistance juridique

En tant que client de GSC, vous aurez accès à un service gratuit de conseils juridiques au Canada, 24 heures par jour, sept jours sur sept, au moyen d'un numéro sans frais afin de vous guider dans différents cadres juridiques : loi criminelle, contentieux des affaires civiles, propriétaire et locataire, bien immeuble à usage d'habitation, testaments et successions. Dans le cadre de ce service de conseils juridiques, vous pourrez aussi obtenir des recommandations d'avocats expérimentés qui pratiquent dans votre région, à des tarifs préférentiels.

## Régimes Assistant-santé LIEN de GSC

### Faciles à utiliser

#### Demandes de règlement sans souci

La plupart de vos demandes de règlement pour médicaments sur ordonnance, soins dentaires, soins de santé complémentaires et soins de la vue peuvent être traitées instantanément à l'aide de votre carte d'identification GSC – plus besoin d'attendre un chèque par la poste. Pour toutes les autres demandes de règlement, vous pouvez être remboursé rapidement grâce au dépôt direct dans votre compte bancaire.

#### Appli mobile À VOTRE PORTÉE

Notre site Web convivial pleinement adapté aux utilisateurs mobiles et notre appli mobile gratuite GSC à votre portée<sup>MD</sup> vous permettent d'assurer un suivi permanent en vous donnant un accès rapide et facile à vos garanties, à l'état et à l'historique de vos demandes de règlement, aux fournisseurs de soins de santé et plus encore – en tout temps et en tout lieu – de votre ordinateur de bureau, ordinateur portable, tablette ou téléphone intelligent.

#### Service qui saura vous ravir

Le service sera toujours impeccable... sinon il ne viendrait pas de GSC. Nous avons les connaissances nécessaires pour répondre à vos questions, et aussi la manière de le faire.

## Faciles à aimer

#### Récompenses pour un mode de vie sain

Changerpourlavie<sup>MD</sup> est un portail gratuit, exclusif aux clients de GSC, conçu pour soutenir (et encourager!) des choix de vie sains en vous proposant une foule d'outils, ressources et renseignements sur la santé adaptés à vos besoins particuliers. Afin de vous récompenser de prendre des mesures pour améliorer votre santé, en étant inscrit au programme Changerpourlavie, vous obtiendrez des points que vous pourrez utiliser pour courir la chance de gagner toutes sortes de récompenses, notamment des cartes-cadeaux d'importants détaillants.

#### Planification financière sensée

Il est avisé financièrement de se doter d'un régime qui vous protège des dépenses courantes et imprévues en soins de santé – aujourd'hui, demain et au cours des années à venir.

#### Avantages fiscaux

Si vous êtes travailleur autonome ou propriétaire d'une petite entreprise, vos paiements du régime LIEN pourraient constituer une dépense déductible du revenu imposable, ce qui rendrait votre couverture encore plus économique.

Veillez consulter votre conseiller financier pour obtenir des détails à ce sujet.

## Couverture complète pour vous et votre famille

### Médicaments d'ordonnance

Médicaments d'ordonnance dont vous pouvez avoir besoin, y compris les contraceptifs oraux.

### Soins dentaires

Soins de prévention et de restauration comme les examens, nettoyages, obturations, extractions, radiographies et plus encore.

### Soins de la vue

Couverture pour les examens de la vue, lunettes d'ordonnance, lentilles cornéennes et chirurgie des yeux au laser.

### Soins de santé complémentaires

Couverture pour des soins de santé complémentaires, notamment par des spécialistes et thérapeutes autorisés comme les chiropraticiens, massothérapeutes, naturopathes et physiothérapeutes, ainsi que pour des services d'aide à domicile, soins infirmiers, services et équipements médicaux, soins dentaires consécutifs à un accident, transport par ambulance et plus encore.

### Couverture d'assistance-voyage en cas d'urgence médicale

Couverture d'assistance-voyage en cas d'urgence médicale qui demeure valide avec vos autres garanties de soins de santé, peu importe votre âge.

### Hospitalisation

Hospitalisation en chambre individuelle ou à deux lits.

## Faciles d'en faire une demande d'adhésion

### Être admissible, c'est simple

Pour être admissible à n'importe quel régime LIEN, il suffit de répondre aux critères suivants :

- Présenter une demande dans les 90 jours suivant la fin de votre régime de garanties collectif;
- Être un résident canadien;
- Être couvert par un régime provincial d'assurance-maladie (les résidents du Québec doivent aussi être couverts par l'assurance maladie de la RAMQ et l'assurance médicaments d'ordonnance de la RAMQ dans le cas d'une demande d'adhésion à un régime qui comprend la couverture pour les médicaments d'ordonnance);
- Avoir moins de 80 ans.

N'oubliez pas, pour nos quatre régimes LIEN, l'acceptation de votre demande est garantie\* – même si vous avez des problèmes de santé préexistants – vous n'avez aucun questionnaire médical à remplir ni aucun examen à subir.

\*L'acceptation de votre demande est garantie après réception de votre paiement initial par GSC.

## Êtes-vous prêt pour les détails?

Vous trouverez les renseignements complets concernant les garanties, la couverture et les tarifs dans cette trousse.

**GSC n'est pas une entreprise  
comme les autres.**

**Nous sommes  
vraiment différents.**

Lorsque vous devenez un client de GSC, vous n'avez pas seulement la paix d'esprit qui accompagne la certitude d'avoir une protection complète contre les dépenses courantes et imprévues de soins de santé. Vous avez une autre bonne raison de vous sentir bien – la conviction d'appartenir à quelque chose de plus grand.

En tant que seule société sans but lucratif du pays qui se spécialise dans les régimes de soins de santé et dentaires, GSC a une mission qui est profondément ancrée dans la contribution à la société, les dons de bienfaisance et l'accès à une meilleure santé pour tous les Canadiens. Nous réalisons cette mission en investissant dans les collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons, en particulier dans la prestation de soins de santé et la façon de s'y retrouver dans le système de santé.

La promotion de l'intérêt commun fait partie de notre ADN.

## **Les petits détails**

**(C'est ennuyeux, mais vous devez  
quand même les lire.)**

Ce sommaire ne constitue pas un contrat. Les modalités, conditions, limites et exclusions sont expliquées en détail dans le contrat établi par Green Shield Canada à l'approbation de la demande d'adhésion.

La date d'entrée en vigueur de votre régime est le jour où votre couverture prend effet, soit le premier jour du mois qui suit l'approbation de votre demande d'adhésion.

L'acceptation de votre demande d'adhésion aux régimes LIEN est garantie après réception de votre paiement initial par GSC.

Veuillez consulter votre conseiller financier pour obtenir des détails concernant les avantages fiscaux. GSC ne fournit aucun conseil en fiscalité; tout renseignement fourni n'est pas un conseil en fiscalité ni ne sert aux fins fiscales.

Le respect de votre vie privée et la protection de la confidentialité de vos renseignements nous tiennent à cœur. Pour en savoir plus sur la politique en matière de confidentialité de GSC, rendez-vous à notre site Web à [www.greenshield.ca](http://www.greenshield.ca).

Régimes offerts par

## **Green Shield Canada (GSC).**

Assistant-santé de GSC, Assistant-santé LIEN de GSC et la conception de leurs logos respectifs sont des marques déposées de Green Shield Canada. La conception du logo GSC est une marque déposée de Green Shield Canada.

<sup>MD</sup> Marques déposées de Green Shield Canada.

© 2020 Green Shield Canada. Tous droits réservés.

Green Shield Canada, 8677 Anchor Drive, C.P. 1606  
Windsor, ON N9A 6W1



HA-LINK-BRO-N.F.01/20

assistant-santé<sup>gsc</sup> MD

# BIEN

## Détails des garanties et de la couverture

Régimes de soins de santé et  
dentaires individuels

**gsc**  
les avantages green shield 



# Si vous devez passer de votre régime de soins de santé actuel à un nouveau...

Assistant-santé LIEN de GSC<sup>MD</sup> offre une protection garantie en couvrant les frais de soins de santé, de soins dentaires et de voyage, de même que les dépenses médicales imprévues, pour vous et votre famille.

## Il est temps de faire le LIEN qui vous convient...

Vous pouvez maintenant faire le LIEN avec le régime de soins de santé qui répond vraiment à vos besoins et à ceux de votre famille, sans vous épuiser à essayer de comprendre ce que le régime comprend... ou ne comprend pas. Et ce qui est encore mieux, c'est facile de passer de votre régime actuel – vous n'avez pas à remplir de questionnaire médical si vous faites une demande dans les 90 jours suivant la fin de votre régime d'assurance collective.

**Il vous suffit de choisir le régime qui répond le mieux à vos besoins. Et faites le LIEN dès aujourd'hui.**

## Voici une description de certaines garanties du régime LIEN...

### MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE

Les garanties pour les médicaments sur ordonnance couvrent les médicaments sur ordonnance dont l'utilisation est approuvée au Canada et qui nécessitent une ordonnance de par la loi et sont prescrits par un praticien dûment autorisé.

Les médicaments de marque sont remboursés en l'absence d'équivalents génériques.

Les produits d'abandon du tabac ainsi que les médicaments pour le traitement de l'obésité, de l'infertilité et du dysfonctionnement érectile ne sont pas couverts.

### SOINS DENTAIRES

#### SOINS DE BASE :

- Nettoyage préventif
- Examens de routine, radiographies
- Obturations et extractions
- Traitement au fluorure pour les enfants

#### SOINS DE BASE ÉTENDUS :

- Traitement endodontique – traitement radiculaire
- Traitement périodontique – détartrage et surfaçage radiculaire, équilibrage occlusale
- Réparation, rebasage et ajustement des prothèses dentaires

#### SOINS MAJEURS :

- Couronnes et incrustations, prothèses dentaires, ponts

#### SOINS ORTHODONTIQUES :

- Traitements d'orthodontie visant à redresser les dents ou corriger l'occlusion

### SOINS DE SANTÉ COMPLÉMENTAIRES

#### ARTICLES MÉDICAUX

- Articles visant à faciliter la vie quotidienne, comme les lits semblables aux lits d'hôpital, tiges à soluté, perroquets et bassins de lit
- Appareils orthopédiques, plâtres, cathéters et fournitures pour stomie
- Bas de contention
- Fournitures pour personnes diabétiques
- Bottes ou chaussures sur mesure, orthèses plantaires sur mesure
- Aides à la mobilité, comme les cannes, béquilles, déambulateurs et fauteuils roulants
- Prothèses
- Dispositifs respiratoires et de cardiologie, comme les moniteurs respiratoires ou cardiaques pour les nourrissons, les compresseurs et l'oxygène

### PROTECTION VOYAGE EN CAS D'URGENCE MÉDICALE

Protection voyage en cas d'urgence médicale à l'extérieur de la province ou du pays

### HOSPITALISATION PRIVILÉGIÉE

Chambre à deux lits ou à un lit dans un hôpital général public

**Garanties en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2020**
**Aucun questionnaire médical n'est requis — L'acceptation de votre demande est garantie**

	<b>Régime LIEN 1</b>	<b>Régime LIEN 2</b>	<b>Régime LIEN 3</b>	<b>Régime LIEN 4</b>
<b>MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE (garanties par personne)</b>				
<b>Maximums</b>	Année 1 : 500 \$ Année 2 : 650 \$ Année 3+ : 800 \$ } Payés à 80 % sous réserve du max. annuel	Année 1 : 750 \$ Année 2 : 900 \$ Année 3+ : 1 100 \$ } Payés à 80 % sous réserve du max. annuel	Année 1 : 1 200 \$ Année 2 : 1 350 \$ Année 3+ : 1 500 \$ } Payés à 80 % sous réserve du max. annuel	Année 1 : 2 300 \$ Année 2 : 2 400 \$ Année 3 : 2 500 \$ Année 4+ : 2 700 \$ } Payés à 80 % sous réserve du max. annuel
<b>SOINS DENTAIRES (garanties par personne)</b>				
<b>Maximums</b>	Non compris	Année 1 : 600 \$ Année 2 : 800 \$ Année 3+ : 1 000 \$	Année 1 : 750 \$ Année 2 : 1 000 \$ Année 3+ : 1 250 \$	Année 1 : 1 000 \$ Année 2 : 1 250 \$ Année 3+ : 1 750 \$
<b>Fréquence de rappel</b>		9 mois	9 mois	6 mois
<b>Soins de base</b>		Payés à 80 %, sous réserve du max. annuel	Payés à 80 %, sous réserve du max. annuel	Payés à 80 %, sous réserve du max. annuel
<b>Soins de base étendus</b>		Payés à 80 %, sous réserve du max. annuel	Payés à 80 %, sous réserve du max. annuel	Payés à 80 %, sous réserve du max. annuel
<b>Soins majeurs</b>		Non compris	Payés à 50 % commençant la 3 <sup>e</sup> année, sous réserve du max. annuel	Payés à 60 % commençant la 3 <sup>e</sup> année, sous réserve du max. annuel
<b>Soins orthodontiques</b>			Non compris	Payés à 60 % commençant la 3 <sup>e</sup> année; maximum à vie de 2 000 \$
<b>SOINS DE LA VUE (garanties par personne)</b>				
<b>Soins de la vue</b> Lunettes ou lentilles cornéennes vendues sur ordonnance, chirurgie oculaire au laser	150 \$ tous les 2 ans	200 \$ tous les 2 ans	250 \$ tous les 2 ans	300 \$ tous les 2 ans
<b>Examens de la vue</b>	50 \$ tous les 2 ans	50 \$ tous les 2 ans	65 \$ tous les 2 ans	80 \$ tous les 2 ans
<b>SOINS DE SANTÉ COMPLÉMENTAIRES (garanties par personne)</b>				
<b>Services professionnels ou thérapeutes autorisés</b>				
Chiropraticien, podologue ou podiatre, naturopathe, ostéopathe, physiothérapeute	20 \$ par visite; 15 visites par praticien par année	300 \$ par praticien par année	400 \$ par praticien par année	600 \$ par praticien par année; maximum combiné de 1 200 \$ par année
Massothérapeute, acupuncteur	20 \$ par visite; 15 visites par praticien par année	20 \$ par visite; 15 visites par praticien par année	20 \$ par visite; 20 visites par praticien par année	30 \$ par visite; 20 visites par praticien par année
Psychologue ou travailleur social agréé	Maximum combiné de 600 \$ par année	Maximum combiné de 600 \$ par année	Maximum combiné de 600 \$ par année	Maximum combiné de 600 \$ par année
Orthophoniste	300 \$ par année	300 \$ par année	400 \$ par année	600 \$ par année
<b>Soins dentaires accidentels</b>	2 500 \$ par année	5 000 \$ par année	10 000 \$ par année	10 000 \$ par année
<b>Transport par ambulance</b>	Transports terrestre et aérien	Transports terrestre et aérien	Transports terrestre et aérien	Transports terrestre et aérien
<b>Appareils auditifs</b>	300 \$ tous les 4 ans	400 \$ tous les 4 ans	500 \$ tous les 4 ans	600 \$ tous les 4 ans
<b>Services médicaux</b> Tests de diagnostic et radiographies, équipement de dialyse, tests de laboratoire	2 000 \$ par année	2 000 \$ par année	2 000 \$ par année	2 000 \$ par année
<b>Articles médicaux et services de soutien à domicile</b> (soins infirmiers à domicile) Maximums distincts pour les articles médicaux et les services de soutien à domicile	1 500 \$ par catégorie de garantie par année	2 500 \$ par catégorie de garantie par année	5 000 \$ par catégorie de garantie par année	5 000 \$ par catégorie de garantie par année
<b>HOSPITALISATION (garanties par personne)</b>				
<b>Chambre à deux lits et/ou privée</b> Remboursement de la différence entre les frais standard pour l'hospitalisation en salle commune et les frais pour l'hospitalisation en chambre à deux lits ou à un lit dans un hôpital général public	200 \$ par jour, pour une durée maximale de 30 jours par année	200 \$ par jour, pour une durée maximale de 30 jours par année	200 \$ par jour, pour une durée maximale de 30 jours par année	250 \$ par jour, pour une durée maximale de 30 jours par année
<b>VOYAGE (garanties par personne)</b>				
<b>Protection pour les voyages en cas d'urgence médicale</b> Couverture hors de la province ou du pays	10 jours par voyage 5 000 000 \$ par année	10 jours par voyage 5 000 000 \$ par année	15 jours par voyage 5 000 000 \$ par année	15 jours par voyage 5 000 000 \$ par année

## Information additionnelle

Le comparateur de régimes est un sommaire; il ne constitue pas un contrat. Les modalités, les restrictions et les exclusions sont expliquées en détail dans le contrat établi par GSC à l'approbation de la demande d'adhésion.

Aucun questionnaire médical n'est requis pourvu que vous fassiez votre demande dans les 90 jours suivant la fin de votre régime de garanties collectif. L'acceptation de votre demande est garantie après réception de votre paiement initial par GSC.

Il y aura remboursement des dépenses admissibles engagées au titre de services et de fournitures, payées et reçues par la personne couverte sous réserve que ces services et fournitures sont, selon GSC, médicalement nécessaires au traitement d'une maladie ou d'une blessure, et raisonnables et d'usage en tenant compte de tous les facteurs.

Résidents du Québec : Pour être admissible au régime LIEN pour médicaments d'ordonnance, vous devez être couvert par la RAMQ (Régie de l'assurance maladie du Québec). Vos demandes de règlement pour médicaments d'ordonnance doivent être soumises en premier à la RAMQ. Lorsque la RAMQ rembourse une partie du coût des médicaments, les soldes impayés (y compris les quotes-parts et les franchises) seront coordonnés pour que vous puissiez être remboursé jusqu'à 100 % des frais admissibles engagés. Si le médicament n'est pas couvert par la RAMQ, la quote-part standard s'applique.

Les montants des couvertures sont en dollars canadiens.

Les taux et/ou les garanties peuvent être modifiés; GSC enverra un préavis écrit de trente (30) jours aux membres du régime.

Régimes offerts par

## Green Shield Canada (GSC).

Assistant-santé de GSC, Assistant-santé LIEN de GSC et la conception de leurs logos respectifs sont des marques déposées de Green Shield Canada. La conception du logo GSC est une marque déposée de Green Shield Canada. © 2020 Green Shield Canada. Tous droits réservés.

Green Shield Canada, 8677 Anchor Drive,  
C.P. 1606, Windsor, ON N9A 6W1



# LIEN

## Taux

Régimes de soins de santé et  
dentaires individuels



## Les régimes LIEN offrent une protection importante à des prix concurrentiels.

Les régimes Assistant-santé LIEN de GSC<sup>MD</sup> sont conçus pour suppléer aux insuffisances de votre régime provincial d'assurance-maladie. Comme les régimes provinciaux varient d'une province à l'autre, les taux des régimes LIEN varient selon l'endroit où vous habitez.

Le régime LIEN comprend trois catégories de taux :

**Personne seule** : s'applique au demandeur seulement.

**Couple** : s'applique au demandeur et à son conjoint/partenaire **OU** au demandeur et à un enfant à charge de moins de 21 ans.

**Famille** : s'applique au demandeur et à son conjoint/partenaire ainsi qu'aux enfants à charge de moins de 21 ans.

Renseignements supplémentaires...

**Les taux entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2020.**

Les taux ou les garanties peuvent changer. GSC enverra un préavis écrit de trente (30) jours aux membres du régime.

Les taux sont fonction de l'âge du demandeur principal au moment de sa demande d'adhésion. Ils augmenteront à mesure que le demandeur avancera en âge, et ce, en fonction des tranches d'âge publiées.

Taux en vigueur  
le 1<sup>er</sup> avril 2020

Taux mensuels pour les résidents de :

	LIEN 1				LIEN 2				LIEN 3				LIEN 4			
	ÂGE	Célibataire	Couple	Famille	ÂGE	Célibataire	Couple	Famille	ÂGE	Célibataire	Couple	Famille	ÂGE	Célibataire	Couple	Famille
<b>Colombie-Britannique</b>	<b>18 - 44</b>	80 \$	149 \$	209 \$	<b>18 - 44</b>	141 \$	263 \$	380 \$	<b>18 - 44</b>	173 \$	324 \$	478 \$	<b>18 - 44</b>	208 \$	389 \$	570 \$
	<b>45 - 54</b>	100 \$	183 \$	256 \$	<b>45 - 54</b>	158 \$	292 \$	416 \$	<b>45 - 54</b>	191 \$	357 \$	528 \$	<b>45 - 54</b>	243 \$	449 \$	665 \$
	<b>55 - 64</b>	108 \$	198 \$	280 \$	<b>55 - 64</b>	170 \$	311 \$	437 \$	<b>55 - 64</b>	209 \$	395 \$	580 \$	<b>55 - 64</b>	263 \$	498 \$	728 \$
	<b>65+</b>	93 \$	170 \$	229 \$	<b>65+</b>	137 \$	252 \$	354 \$	<b>65+</b>	183 \$	336 \$	478 \$	<b>65+</b>	228 \$	422 \$	603 \$
<b>Alberta</b>	<b>18 - 44</b>	80 \$	149 \$	209 \$	<b>18 - 44</b>	144 \$	267 \$	391 \$	<b>18 - 44</b>	170 \$	318 \$	468 \$	<b>18 - 44</b>	203 \$	380 \$	559 \$
	<b>45 - 54</b>	100 \$	183 \$	256 \$	<b>45 - 54</b>	160 \$	296 \$	421 \$	<b>45 - 54</b>	187 \$	348 \$	516 \$	<b>45 - 54</b>	235 \$	437 \$	653 \$
	<b>55 - 64</b>	108 \$	198 \$	280 \$	<b>55 - 64</b>	172 \$	316 \$	450 \$	<b>55 - 64</b>	204 \$	382 \$	566 \$	<b>55 - 64</b>	256 \$	481 \$	712 \$
	<b>65+</b>	93 \$	170 \$	229 \$	<b>65+</b>	139 \$	259 \$	360 \$	<b>65+</b>	174 \$	321 \$	457 \$	<b>65+</b>	218 \$	402 \$	575 \$
<b>Saskatchewan, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest, Yukon, Nunavut</b>	<b>18 - 44</b>	79 \$	145 \$	203 \$	<b>18 - 44</b>	123 \$	227 \$	328 \$	<b>18 - 44</b>	162 \$	295 \$	435 \$	<b>18 - 44</b>	219 \$	407 \$	596 \$
	<b>45 - 54</b>	93 \$	175 \$	246 \$	<b>45 - 54</b>	133 \$	252 \$	356 \$	<b>45 - 54</b>	185 \$	345 \$	502 \$	<b>45 - 54</b>	255 \$	477 \$	697 \$
	<b>55 - 64</b>	104 \$	187 \$	264 \$	<b>55 - 64</b>	143 \$	266 \$	376 \$	<b>55 - 64</b>	204 \$	380 \$	555 \$	<b>55 - 64</b>	281 \$	524 \$	765 \$
	<b>65+</b>	86 \$	158 \$	210 \$	<b>65+</b>	114 \$	210 \$	294 \$	<b>65+</b>	148 \$	276 \$	389 \$	<b>65+</b>	200 \$	372 \$	526 \$
<b>Ontario</b>	<b>18 - 44</b>	95 \$	174 \$	243 \$	<b>18 - 44</b>	160 \$	298 \$	432 \$	<b>18 - 44</b>	186 \$	350 \$	512 \$	<b>18 - 44</b>	218 \$	409 \$	598 \$
	<b>45 - 54</b>	114 \$	211 \$	296 \$	<b>45 - 54</b>	175 \$	331 \$	467 \$	<b>45 - 54</b>	206 \$	387 \$	562 \$	<b>45 - 54</b>	256 \$	477 \$	697 \$
	<b>55 - 64</b>	125 \$	230 \$	329 \$	<b>55 - 64</b>	190 \$	351 \$	496 \$	<b>55 - 64</b>	227 \$	423 \$	616 \$	<b>55 - 64</b>	279 \$	523 \$	763 \$
	<b>65+</b>	107 \$	195 \$	265 \$	<b>65+</b>	155 \$	285 \$	395 \$	<b>65+</b>	194 \$	355 \$	511 \$	<b>65+</b>	245 \$	452 \$	643 \$
<b>Québec</b>	<b>18 - 44</b>	87 \$	162 \$	229 \$	<b>18 - 44</b>	146 \$	269 \$	383 \$	<b>18 - 44</b>	186 \$	341 \$	505 \$	<b>18 - 44</b>	208 \$	384 \$	571 \$
	<b>45 - 54</b>	107 \$	197 \$	278 \$	<b>45 - 54</b>	161 \$	296 \$	421 \$	<b>45 - 54</b>	217 \$	400 \$	590 \$	<b>45 - 54</b>	243 \$	456 \$	668 \$
	<b>55 - 64</b>	119 \$	215 \$	308 \$	<b>55 - 64</b>	173 \$	315 \$	444 \$	<b>55 - 64</b>	237 \$	439 \$	649 \$	<b>55 - 64</b>	270 \$	500 \$	733 \$
	<b>65+</b>	114 \$	209 \$	286 \$	<b>65+</b>	159 \$	290 \$	405 \$	<b>65+</b>	204 \$	379 \$	537 \$	<b>65+</b>	258 \$	480 \$	685 \$
<b>Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador</b>	<b>18 - 44</b>	95 \$	174 \$	243 \$	<b>18 - 44</b>	144 \$	267 \$	390 \$	<b>18 - 44</b>	174 \$	328 \$	475 \$	<b>18 - 44</b>	209 \$	386 \$	563 \$
	<b>45 - 54</b>	114 \$	211 \$	296 \$	<b>45 - 54</b>	162 \$	299 \$	417 \$	<b>45 - 54</b>	193 \$	362 \$	529 \$	<b>45 - 54</b>	240 \$	453 \$	661 \$
	<b>55 - 64</b>	125 \$	230 \$	329 \$	<b>55 - 64</b>	172 \$	318 \$	452 \$	<b>55 - 64</b>	211 \$	396 \$	579 \$	<b>55 - 64</b>	263 \$	494 \$	723 \$
	<b>65+</b>	107 \$	195 \$	265 \$	<b>65+</b>	141 \$	262 \$	362 \$	<b>65+</b>	180 \$	336 \$	472 \$	<b>65+</b>	237 \$	444 \$	628 \$

Régimes offerts par

## **Green Shield Canada (GSC).**

La conception du logo d'Assistant-santé de GSC et la conception du logo de GSC sont des marques déposées de Green Shield Canada. © 2020 Green Shield Canada. Tous droits réservés.

Green Shield Canada, 8677 Anchor Drive, C.P. 1606, Windsor, ON N9A 6W1

